

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2022	18

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2022

Nombre de membres

En exercice :23

Présents :16

Votants :22

Le dix-neuf février deux-mille vingt-deux à 9h30  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

11 Février 2022

Date d'affichage :

11 Février 2022

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ZITO Josette, RIFFET Michel, BOULE Annie, CAVROS Henri, ESPOSITO Laetitia, POUSSON Fanny, LUKUNGA Joseph

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty

Madame CHEVALIER Christine qui a donné pouvoir à Monsieur LUKUNGA Joseph

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

Monsieur ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel

Madame HAMARD Angèle

Secrétaire de séance : Monsieur TRABELSI Daniel

Date de convocation : 11 Février 2022

Date d'affichage : 11 Février 2022

Objet : Approbation du CTEC Nonette

Monsieur le Maire explique que cette délibération permettra de bénéficier de subventions à terme sur les réseaux séparatifs, toutes les actions ponctuelles sur la capacité en eau des réseaux. On rentre nos projets futurs dans un programme, ce qui permet d'être subventionnés.

Approbation du CTEC Nonette 2022-2025

Le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui couvre la période 2019 - 2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'Agence de l'eau Seine - Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à



obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat Eau et Climat de la Nonette définit, sur le territoire du bassin versant de la Nonette, les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- Sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire et la population
- Améliorer la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau
- Limiter le ruissellement et l'érosion des sols
- Améliorer la gestion du pluvial en milieu urbain
- Faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau
- Améliorer la performance de l'assainissement
- Economiser la ressource en eau souterraine

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire. L'Agence de l'eau Seine-Normandie s'engage notamment à financer en priorité les actions inscrites dans un contrat.

*Vu le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,*

*Vu la délibération n°18-45 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire eau et climat (CTEC) type,*

*Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,*

*Vu le projet de CTEC de la Nonette,*

*Considérant que ce contrat permet d'obtenir de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans certaines conditions, une meilleure prise en compte des projets,*

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de CTEC tel que présenté en annexe de cette note,

AUTORISE le Maire à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant,

AUTORISE le Maire à signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

S'ENGAGE à mettre en oeuvre les projets inscrits au CTEC : Requalification de la rue de Billy puis rue du Vert Buisson, avec aménagement du trottoir de la route de Senlis (RN330) entre la rue du Vert Buisson et la Route de Paris. L'aménagement souhaité par la commune comprend :

- La reconstruction du réseau d'eaux usées
- La gestion des eaux pluviales, avec utilisation de techniques alternatives
- La reconstruction du réseau et branchements AEP
- La dissimulation des réseaux secs
- La gestion du stationnement
- La prise en compte de la sécurité routière
- L'intégration d'un aménagement paysager

SOLLICITE toutes les subventions afférentes à ces projets auprès des financeurs publics (notamment Agence de l'Eau Seine-Normandie, Entente Oise-Aisne, Conseil Régional, Conseil Départemental, FEDER

Fait et délibéré le 19 Février 2022,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, D. MAGUINE





DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2022	18

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2022

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Le dix-neuf février deux-mille vingt-deux à 9h30  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

11 Février 2022

Date d'affichage :

11 Février 2022

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ZITO Josette, RIFFET Michel, BOULE Annie, CAVROS Henri, ESPOSITO Laetitia, POUSSON Fanny, LUKUNGA Joseph

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty

Madame CHEVALIER Christine qui a donné pouvoir à Monsieur LUKUNGA Joseph

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

Monsieur ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel

Madame HAMARD Angèle

Secrétaire de séance : Monsieur TRABELSI Daniel

Date de convocation : 11 Février 2022

Date d'affichage : 11 Février 2022

**Objet : Approbation du CTEC Nonette**

Monsieur le Maire explique que cette délibération permettra de bénéficier de subventions à terme sur les réseaux séparatifs, toutes les actions ponctuelles sur la capacité en eau des réseaux. On rentre nos projets futurs dans un programme, ce qui permet d'être subventionnés.

**Approbation du CTEC Nonette 2022-2025**

Le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui couvre la période 2019 - 2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'Agence de l'eau Seine - Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à

obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat Eau et Climat de la Nonette définit, sur le territoire du bassin versant de la Nonette, les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- Sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire et la population
- Améliorer la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau
- Limiter le ruissellement et l'érosion des sols
- Améliorer la gestion du pluvial en milieu urbain
- Faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau
- Améliorer la performance de l'assainissement
- Economiser la ressource en eau souterraine

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire. L'Agence de l'eau Seine-Normandie s'engage notamment à financer en priorité les actions inscrites dans un contrat.

*Vu le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,*

*Vu la délibération n°18-45 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire eau et climat (CTEC) type,*

*Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,*

*Vu le projet de CTEC de la Nonette,*

*Considérant que ce contrat permet d'obtenir de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans certaines conditions, une meilleure prise en compte des projets,*

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de CTEC tel que présenté en annexe de cette note,

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant,

**AUTORISE** le Maire à signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

**S'ENGAGE** à mettre en œuvre les projets inscrits au CTEC : Requalification de la rue de Billy puis rue du Vert Buisson, avec aménagement du trottoir de la route de Senlis (RN330) entre la rue du Vert Buisson et la Route de Paris. L'aménagement souhaité par la commune comprend :

- La reconstruction du réseau d'eaux usées
- La gestion des eaux pluviales, avec utilisation de techniques alternatives
- La reconstruction du réseau et branchements AEP
- La dissimulation des réseaux secs
- La gestion du stationnement
- La prise en compte de la sécurité routière
- L'intégration d'un aménagement paysager

**SOLLICITE** toutes les subventions afférentes à ces projets auprès des financeurs publics (notamment Agence de l'Eau Seine-Normandie, Entente Oise-Aisne, Conseil Régional, Conseil Départemental, FEDER

Fait et délibéré le 19 Février 2022,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, D. MAGUINE

